

Industrie extractive – protection des espèces et code de conduite

Décembre 2022

L'ambition de l'industrie du ciment est de participer à la lutte contre la perte de biodiversité tout au long du cycle de vie d'une carrière. Cela peut être réalisé par des projets de gestion dynamique de l'habitat pendant la phase active, puis après l'extraction par la création d'habitats naturels qui peuvent représenter un gain de biodiversité significatif. Cela constitue en outre une ressource éducative pour les institutions universitaires, les organisations non gouvernementales et le grand public.

Le document original, publié en anglais en octobre 2021, résulte d'une coopération entre BirdLife Europe, CEMBUREAU, Eurogypsum et l'UEPG et a obtenu le soutien de la Commission européenne. Le Syndicat Français de l'Industrie Cementière (SFIC), le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP) et l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) se sont associés pour traduire ce document en français et le rendre plus accessible à leurs adhérents.

Ce Code de Conduite propose une approche pour la gestion des habitats temporaires et la protection de la biodiversité sur les sites d'extraction, dans le respect des dispositions de la législation européenne sur la nature et la protection stricte des espèces ainsi que sa procédure de dérogation. Il a pour but d'aider les exploitants de carrières à élaborer des actions pertinentes pendant la phase d'exploitation, intégrées dans les plans de gestion de la biodiversité globale du site.

Ce document est l'exemple idéal d'une collaboration constructive entre différentes parties prenantes visant à obtenir le meilleur résultat possible pour la conservation de la biodiversité.

Vous pouvez le télécharger ci-dessous.

Fichier



Protection des espèces code de conduite

[Télécharger](#)



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
[infociments.fr](#)

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 23/02/2026 © infociments.fr